

PROJET DE RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2016

L'élaboration du budget 2016 s'inscrit dans une trajectoire de redressement des comptes publics. Cela se traduit par un effort de maîtrise des dépenses publiques renforcé auquel les collectivités locales sont contraintes avec une diminution des dotations de 3.33 milliards en 2016, après une première baisse de 1.5 milliards d'euros en 2014 puis 3.67 milliards en 2015.

La commune s'astreint depuis toujours à une gestion rigoureuse des dépenses publiques, imposée par le niveau modéré de ses recettes. La tendance actuelle de réduction drastique des dotations de l'Etat accentue les contraintes qui pèsent sur notre budget. L'enjeu des exercices 2016 et 2017 est de trouver les mesures qui pourront nous permettre d'amortir le choc de la baisse structurelle de nos ressources associée à des dépenses nouvelles.

Les sources d'économies de la commune sont déjà exploitées depuis longtemps. Nos marges de manœuvres de compression des dépenses, dans un contexte de baisse des dotations, sont donc étroites mais il faut les utiliser.

En effet, dès l'exécution du budget de l'exercice 2014, des efforts ont été entrepris pour diminuer les charges de gestion courante et anticiper la baisse des dotations. Le budget 2016 poursuit cette trajectoire.

Pour mener à bien nos objectifs et mettre en œuvre notre programme municipal, nous devons continuer à donner à la collectivité des perspectives financières saines, comme l'illustre l'ensemble des données présentées lors du débat des orientations budgétaires.

Pour y parvenir, des efforts devront être faits tant sur les dépenses que sur les recettes :

- poursuivre la diminution d'un endettement déjà inférieur de moitié à la moyenne des villes de notre taille.

- poursuivre la réduction des charges à caractère général, à hauteur de 1.5% avant prise en compte du fonctionnement de la Ronde des Pitchouns en année pleine.

- exécuter notre plan pluriannuel d'investissement prévoyant près de 2 M€ de crédits de paiement au budget primitif 2015 avec une recherche dynamique des cofinancements.

Le budget primitif 2016 s'élève en masse globale à 14.76 M€. La commune est en mesure de dégager une capacité d'investissement approchant 2 M€ dès le budget primitif. La section d'investissement, s'inscrit ainsi dans une perspective de poursuite des réalisations déjà engagées (la médiathèque, le site Louis Aragon, les réfectoires de l'école F.Césari) et d'intégration d'éléments de programmation nouveaux dans les écoles, sur les équipements de sport et de loisirs, dans les cimetières.

La section de fonctionnement augmente légèrement en raison de l'inscription des crédits nécessaires au fonctionnement en année pleine de la crèche La Ronde des Pitchouns.

Les dépenses réelles s'élèvent à 11 358 406 €.



EQUILIBRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

A/ Les ressources

a) La Loi de Finances pour 2016 accentue le désengagement financier de l'Etat envers les collectivités locales

La Loi de Programmation des Finances Publiques 2012-2017 prévoyait initialement une baisse de 750 millions d'euros par an, puis en 2014 la Gouvernement est passé à une réduction annuelle de 1.5 milliards. En 2015, la mise a été une nouvelle fois doublée avec une baisse de 3.67 milliards. Pour 2016, elle se stabilise à 3.3 milliards supplémentaires. Cela se traduit par une diminution des dotations individuelles à population constante, remettant en cause le financement de l'action publique locale.

Les attributions attendues pour la commune sont donc en baisse.

- La dotation globale de fonctionnement

	Montant perçu en 2015	BP 2016	% évolution
Dotation forfaitaire	1 692 071 €	1 465 000 €	- 13.4%
Dotation de solidarité urbaine	534 094 €	535 000 €	+ 0.1%
Dotation nationale de péréquation	271 410 €	268 000 €	- 1.2%

- Les compensations fiscales

	Montant perçu en 2015	BP 2016	% évolution
Compensation exonération taxe d'habitation	172 318 €	120 000 €	- 30.6%
Compensation exonération taxe foncière	18 745 €	14 000 €	- 25.3%
Compensation taxe professionnelle (DCTP)	40 825 €	40 000 €	- 2.0%

b) La fiscalité directe : les taux des trois taxes directes augmentent de 4%

	Taxe d'habitation	Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non bâti
Taux moyens de la strate 2014	15.87%	22.65%	59.95%
Taux Septèmes-les-Vallons 2016	15.48%	30.11%	52.83%

En 2015, les taux communaux ont été augmentés de 4% pour faire face à la baisse des dotations. En effet, la compression des dépenses et notamment de celle des charges à caractère général réalisée dès 2014, ne suffisait pas à amortir la baisse des recettes de fonctionnement. Une augmentation raisonnable en début de mandature a permis de ne pas

rompre les équilibres des années 2015, 2016 et 2017 qui vont voir progressivement baisser les dotations d'Etat.



Ainsi en 2016, les taux resteront stables.

c) Les ressources liées à l'activité de l'I.S.D.N. ont une durée limitée dans le temps et à ce titre, elles ne doivent pas être utilisées pour financer le fonctionnement de la collectivité

La taxe sur les déchets stockés est estimée pour l'exercice 2016 à 308 000 € et la contribution de l'I.S.D.N à 405 000 €.

Il s'agit de montants estimatifs calculés sur la base d'un volume d'exploitation estimatif.

d) Une évolution difficilement prévisible pour certaines taxes indirectes

Une hypothèse de hausse a été retenue pour la prévision des produits de la taxe sur les pylônes électriques.

En revanche, il convient de rester prudent sur l'évolution des droits de mutations étant donné le caractère instable du marché immobilier. Un montant de 200 000 € a été inscrit, soit environ 3/4 des recettes 2015.

Concernant les droits de place, la taxe sur l'électricité, la taxe sur les cessions de terrains devenus constructibles, la taxe sur la publicité extérieure, les montants inscrits en 2015 ont été reconduits.

e) Les prévisions de recettes nouvelles liées l'ouverture de la seconde crèche

En 2015, année de municipalisation de la crèche La Farandole, les participations des familles (à hauteur de 257 000 €) et le versement de la PSU (Prestation de Service Unique) par la Caisse d'Allocation Familiale pour 250 000 € ont été intégrés dans le budget principal.

En 2016, ces recettes augmentent en raison de l'ouverture, courant 2015, de la crèche La Ronde des Pitchouns. Ainsi, un montant d'environ 320 000 € des recettes supplémentaires est inscrit en section de fonctionnement (participation des familles et subventions CAF).

Toutefois, il faut souligner qu'à périmètre constant, les recettes de fonctionnement sont en diminution en raison de la baisse des dotations.

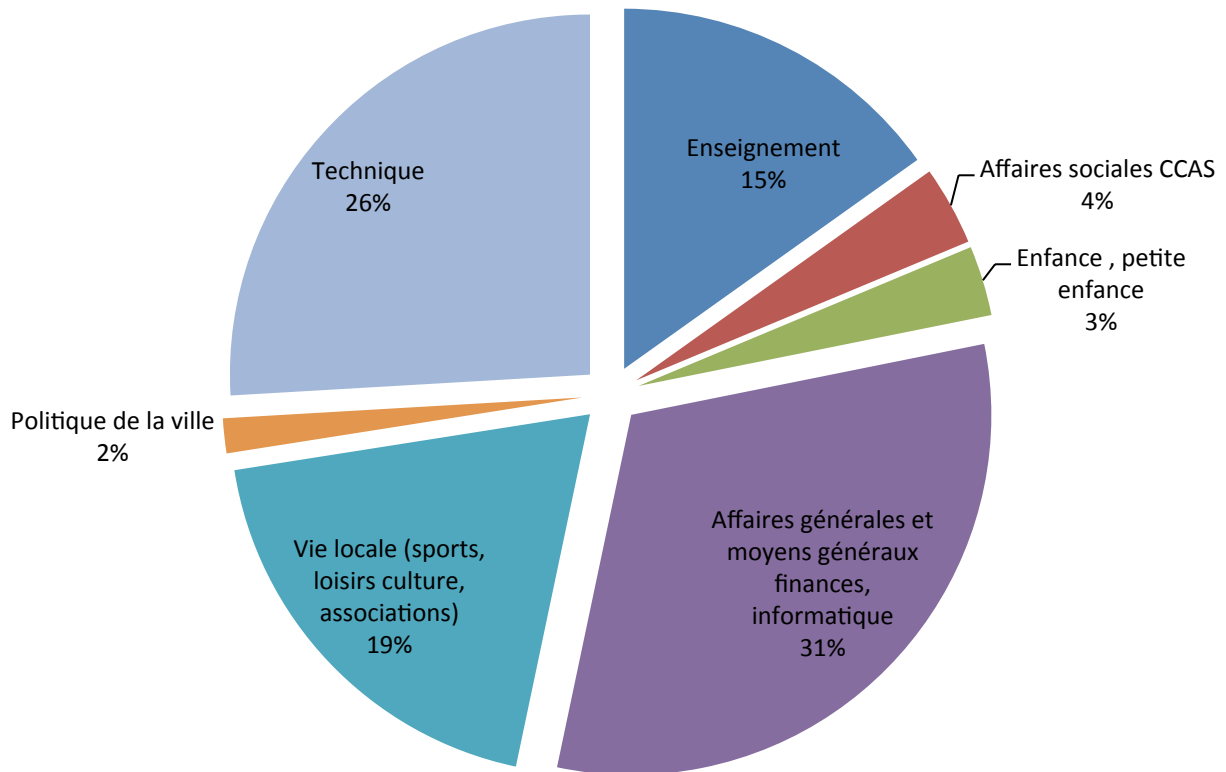
Ainsi, le montant des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 12 412 988 €.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues au regard de ces éléments, c'est-à-dire une baisse des charges de fonctionnement, hors intégration des crédits nécessaires au fonctionnement de la seconde crèche en année pleine.

B/ Une évolution maîtrisée des principales dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR SERVICE

HORS CHARGES DE PERSONNEL



L'augmentation de la section de fonctionnement au budget primitif 2016 correspond à l'intégration du fonctionnement de la seconde crèche en année pleine (masse salariale et charges à caractère général). Ces dépenses mises à part, les charges de gestion courante sont diminuées de 1.5 %. C'est cette maîtrise des dépenses qui doit nous permettre de maintenir notre capacité d'investissement, sans dégrader la qualité de fonctionnement de nos services.

a) Des charges de gestion en diminution

Les charges courantes ont été diminuées dès l'exécution du budget 2014 de 5.33% puis 7.30 % en 2015 (à périmètre constant) par une compression de l'ensemble des dépenses courantes afin de prendre en compte la baisse des dotations à venir.

Le budget 2016 prévoit une diminution des charges à caractère général de 1.5% à périmètre constant, soit - 1% sur le chapitre. Nos marges de manœuvres de compression des dépenses sont étroites mais il est primordial de réaliser, cette année encore, un effort de maîtrise de ces charges dans un contexte de baisse durable des dotations.

b) Les subventions versées aux associations sont stabilisées.

Le montant prévisionnel des subventions versées aux associations représente 618 000 €, hors subvention d'équilibre versée aux CCAS. Il s'agit d'une reconduction du budget prévisionnel 2015.

c) Une évolution maîtrisée de la masse salariale

En 2015, les charges de personnel ont progressé de 6.94%. Si l'on raisonne à périmètre constant et que l'on neutralise les dépenses liées à l'ouverture de la seconde crèche, la

municipalisation du multi accueil familial et à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires en année pleine, on constate une variation de + 1.27%.



L'évolution du budget du personnel pour 2016 intègre la masse salariale de la nouvelle crèche en années pleine. Il progresse de 5.57 % par rapport à la prévision de 2015.

Les montants consacrés au budget du personnel de Septèmes sont liés à la qualité du service attendu par la population, dans les limites de nos capacités financières.

d) Des frais financiers faibles qui continuent à diminuer

En 2016, les frais financiers devraient représenter 95 000 €. Ils diminuent par rapport à ceux de 2015 déjà à un niveau très bas. C'est le fruit de notre faible taux d'endettement qui résulte d'une gestion de dette optimisée.

L'année 2016 sera consacrée à la mobilisation d'un emprunt de 100 000 € dans le cadre de la troisième tranche du contrat pluriannuel avec la CDC afin de financer des travaux de remise à niveau du Grand Equipement Municipal Sportif et Socio Culturel. Il sera remboursé selon les mêmes conditions que celui de la crèche et du site Louis Aragon : livret A +100 points de base.

Il sera complété par une campagne d'emprunt classique pour un montant de 200 000 €.

I. EQUILIBRE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement s'établiront au budget primitif 2016 à 1 844 654.8 € avec l'objectif de porter au budget supplémentaire 2016 des crédits de paiement d'un montant d'environ 2.5 M€. C'est un niveau relativement élevé au regard de nos ressources de fonctionnement modérées et des paramètres budgétaires évoqués jusqu'ici.

Une politique active de recherche de subventions nous permet d'atteindre un taux de cofinancement moyen de 30 % sur l'ensemble de nos investissements.

A/ L'évolution des principales dépenses

La programmation des investissements de l'année 2016 prévoit, notamment, l'achèvement de la médiathèque, la réfection du site Louis Aragon, la mise en œuvre de la vidéo protection, l'aménagement du nouveau poste de police municipale ainsi que l'extension du réfectoire l'école maternelle François Césari.

a) Des équipements structurants dédiés à l'enfance et la petite enfance :

Une autorisation de programme de 400 000 € est dédiée au financement des extensions des réfectoires du groupe scolaire François Césari réalisées à l'été 2015 et 2016.

✓ *Crédits 2016 : 195 772 €.*

Le secteur scolaire et périscolaire dispose aussi d'une autorisation de programme d'équipement et de mobilier triennale de 250 000 €.

✓ *Crédits de paiement 2016 : 56 000 €.*

b) Des équipements structurants au service de la culture :

Une autorisation de programme de 3 900 000 € est en cours pour la construction de la médiathèque dont les travaux s'achèveront en 2016.

✓ *Crédits de paiement 2016 : 300 000 €.*

Une autorisation de programme de 950 000 € est consacrée au financement des travaux de réfection de la salle Louis Aragon, ses abords ainsi que les locaux attenants.

✓ *Crédits 2016 : 828 295 € en reports.*

Une autorisation de programme d'un montant de 70 000 € est créée pour l'acquisition et l'installation d'un orgue à l'Eglise Sainte Anne.

✓ *Crédits de paiement 2016 : 30 000 €*

c) Des investissements soutenus pour améliorer nos complexes sportifs et de loisirs :

Une autorisation de programme triennale de travaux et d'équipements sportifs et de loisirs d'un montant total de 555 000 € permet le financement d'équipements et de travaux dans les complexes sportifs du Grand Pavois, de Bechini et des Castors notamment.

✓ *Crédits de paiement 2016 : 104 500 €.*

Des travaux d'aménagements du complexe du Grand Pavois sont prévus dans le cadre d'une autorisation de programme de 740 000 €.

✓ *Crédits de paiement 2016 : 65 000 €.*

Une autorisation de programme d'un montant de 500 000 € est consacrée à la réfection des tribunes du stade Bechini.

✓ *Crédits 2016 : 436 300 € en reports.*

Une autorisation de programme triennale de 440 000 € permet le financement de travaux d'installation ou d'équipements à caractère socio culturel et festif. Elle prévoit notamment des travaux de réfection de la MJC centre.

✓ *Crédits de paiement 2016 : 119 000 €*

d) Des investissements en faveur de l'habitat :

Une autorisation de programme de 100 000 € permet de financer les actions d'amélioration de l'habitat et notamment de requalification urbaine de façades dans le cadre de la convention signée avec le PACT 13.

✓ *Crédits de paiement 2016 : 10 000 €.*

e) Des efforts permanents pour améliorer le cadre de vie, les aménagements urbains et les réseaux :

Plusieurs autorisations de programmes prévoient les travaux nécessaires à l'amélioration et au maintien durable de nos structures.

- Programme triennal de travaux dans les bâtiments communaux.

✓ *Crédits de paiement 2016 : 289 600 €.*

- Programme triennal de travaux dans les cimetières.

✓ *Crédits de paiement 2016 : 95 000 €.*

- Programme triennal de travaux d'éclairage public.

✓ *Crédits 2016 : 343 029 € en reports.*

Une autorisation de programme de 600 000 € prévoit la mise en œuvre d'un dispositif de vidéo protection sur le territoire de la commune.

- ✓ *Crédits de paiement 2016 : 421 171 € en reports.*

Une autorisation de programme de 260 000 € est créée pour financer des études et des travaux de mise en accessibilité de plusieurs bâtiments communaux.

- ✓ *Crédits de paiements 2016 : 15 000 €*

f) Moyens généraux

Des autorisations de programmes sont consacrées aux moyens généraux de la collectivité en informatique, mobilier, véhicules et autres équipements.

- Programme triennal d'équipement et mobilier des services municipaux.
 - ✓ *Crédits de paiement 2016 : 44 000 €.*
- Programme triennal d'acquisition de véhicules électriques et thermiques pour les services municipaux.
 - ✓ *Crédits de paiement 2016 : 32 000 €.*

Une autorisation de programme d'un montant de 250 000 € est créée pour la mise en œuvre du programme triennal d'évolution de l'infrastructure informatique.

- ✓ *Crédits de paiement 2016 : 135 000 €*

Par ailleurs, les crédits engagés en 2015 et non consommés sont repris en 2016 pour un montant de 7 037 474 € au titre des reports. D'autres crédits pourront également être inscrits au budget supplémentaire par reprise des résultats ou ultérieurement en fonction de la planification des opérations.

B/ L'évolution des principales recettes

Le montant prévisionnel du Fonds de Compensation de la T.V.A. s'élève à 360 700 €. Il est en baisse par rapport à l'exercice 2015 en raison d'un niveau d'investissement moins soutenu en 2014 par rapport à celui de 2013.

Une campagne d'emprunt de 300 000 € est prévue pour le financement, notamment, des travaux de remise à niveau du Grand Equipement Municipal Sportif et Socio Culturel.

Le montant des cofinancements notifiés depuis le budget supplémentaire 2015 et inscrit au budget 2016 s'élève à 565 052.80 €.
